

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 06 OCTOBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-05-10 - ENVIRONNEMENT (8.8) – EAU POTABLE - CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION DE REPRISE DE ST-MANSUY – ACQUISITION DU TERRAIN D’ASSIETTE

DATE DE CONVOCATION : 29 SEPTEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 10 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Étaient présents :	FONTAINE André (départ à compter de la 2022.05.06), TARDY Yvan (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), CLAUDON Jean-Louis , FONTANA André , PICARD Denis , AMMARI Christelle , BONNIN Pierre , LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de R. JOUBERT), POIRSON Elisabeth , STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de M. NOISETTE), PAYEUR Emmanuel , PREVOT Vincent (ayant la suppléance de JF SEGALT), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de ROSSO Michel), GUYOT Laurent , PLANCHAIS Viviane , SILLAIER Roger , RADER Audrey-Helen , MAURY Christophe , GUILLAUME Isabelle , KNAPEK Patrice , DOMINIAC Bernard , WINIARSKI Patricia , MONALDESCHI Philippe , GASPAR Isabel , TOUSSAINT André , SITTLER David , ARNOULD Raphaël , LALANCE Corinne , CARON Jean-François , MARIN Karine , TAILLY Jérôme , SAUVAGE Catherine , MARTIN Vincent , PIERSON Chantal , DOHR Hervé (ayant la procuration de R. FAVRET), HENNEBERT Philippe , MATTE Jean-François , COLIN Xavier , ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de T. CHENOT), HARMAND Alde (ayant la procuration de Ch. ASSFELD LAMAZE), DICANDIA Chantal , ADRAYNI Mustapha , LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de F. EZAROIL), HEYOB Olivier (ayant la procuration de L. RIVET), DE SANTIS Fabrice , CHANTREL Nancy , BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de M. GUEGUEN), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien , MOREAU Jean-Louis , LALVEE Lucette , BRETENOUX Patrick , MASSELOT Catherine (ayant la procuration de O. ERDEM), MANGEOT Etienne , FELTEN Daniel , COUTEAU Jean-Pierre .
Étaient excusés :	COLLET Thierry , SEGALT Jean-François , ROSSO Michel , VANIER Stéphane , NOISETTE Michel , JOUBERT Roger , BORELA Francis , BELLINASSO Alain , DEPAILLAT Bernard , MANSION François , DURANTAY Corine , CHENOT Tony , RIVET Lionel , ASSFELD LAMAZE Christine , EZAROIL Fatima , ERDEM Olivier , GUEGUEN Marie , SIMONIN Hervé , FAVRET Régis , GUYOT Gilles
Avis de procuration :	Du début à la fin : 10 avis de procuration.
Avis de suppléance :	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
Secrétaire de séance :	ADRAYNI Mustapha
Nombre de présents :	Du début à la 2022.05.05 : 55 PRESENTS. De la 2022.05.06 à la fin : 54 PRESENTS.
Nombre de votants :	Du début à la 2022.05.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.05.06 à la fin : 64 VOTANTS.

Le programme d'investissement du budget d'eau potable de la communauté de communes Terres Toulaises prévoit la réhabilitation de la station de reprise de St-Mansuy à TOUL, organe essentiel du dispositif de production d'eau potable de la collectivité, puisqu'elle permet de refouler les eaux destinées à la consommation humaine captées aux puits Champagne et Ranney 2 vers le réservoir St-Michel.

Cet ouvrage, dont le gros œuvre et la partie hydraulique présentent d'inquiétants signes de vétusté, a fait l'objet d'une étude de faisabilité qui incite la collectivité à construire sur une parcelle voisine de l'ouvrage actuel un nouvel équipement, bien moins onéreux que ce que représenterait le coût d'une réhabilitation globale de la station existante.

Cette parcelle, cadastrée BS 366 (390 m²), idéalement située puisqu'à proximité de l'ensemble des conduites à raccorder, est proposée au prix de 42.000 € HT après négociation avec le propriétaire actuel qui l'a acquis en 2016 pour y construire un bâtiment d'habitation.

Après avoir recueilli l'avis du notaire de la collectivité, en prenant en considération que le terrain est situé en zone urbaine constructible de la ville, il s'avère que le prix proposé se situe plutôt dans la partie haute des prix actuellement proposés, sans toutefois être excessif. En complément, il est précisé que le montant des travaux de construction du nouvel ouvrage est estimé à environ 330.000 € HT dans l'étude de faisabilité qui a été réalisée.

Il est précisé ici que, conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi 2001-1168 du 11 décembre 2001 et compte-tenu du prix de la présente acquisition, celle-ci n'est pas précédée d'une demande d'avis du service des Domaines.

En conséquence, considérant l'intérêt qui s'attache à l'acquisition du terrain d'assiette du nouvel ouvrage de refoulement des eaux des puits de Toul, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée BS 366 d'une surface de 390 m² au prix de 42.000 € hors droit et taxes.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 30 août 2022,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter l'acquisition du terrain d'assiette de la nouvelle station de refoulement des eaux des puits de Toul, d'une surface de 390 m², au prix de 42.000 € hors droit et taxes,**
- **Autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces utiles liées à ce dossier.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX